

Communiqué de presse
Bruxelles, le 16 octobre 2017 (17:40h)

INFORMATION REGLEMENTEE (AR 14.11.2007)
Information privilégiée

LE CERTIFICAT FONCIER SA
Avenue des Arts, 58
1000 – BRUXELLES
RPN n° 0403.207.224

CERTIFICATS DE PLACEMENT IMMOBILIER
«WOLUWE SHOPPING CENTER»
ISIN BE 0003571792

CERTIFICATS DE PLACEMENT IMMOBILIER
«WOLUWE EXTENSION »
ISIN BE0003600112

Le Certificat Foncier, émettrice des **certificats de placement immobilier « Woluwe Shopping Center (1979) »** et des **certificats de placement immobilier « Woluwé Extension (1988) »** informe les titulaires des certificats de l'évolution du processus de mise en vente des actifs immobiliers objet des deux sociétés internes « Woluwé Shopping Center » et « Woluwé Extension » et des certificats immobiliers correspondants.

Comme annoncé dans les avis de presse du 23 février 2017 et du 13 mai 2017, l'Investissement Foncier Woluwe Shopping Center et l'Investissement Foncier Woluwé Extension, Gérantes des sociétés internes « Woluwe Shopping Center » et « Woluwé Extension », ont lancé un processus d'appel d'offre par l'intermédiaire des agents co-exclusifs JLL et CBRE et ce en vue de la cession éventuelle de chacun des actifs immobiliers financés par les opérations de certificats immobiliers.

Dans ce cadre les Gérantes ont reçu des offres concrètes d'un certain nombre de candidats investisseurs et estiment qu'il est de l'intérêt des titulaires de certificats de poursuivre le processus de vente.

Les offres les plus intéressantes reçues permettent de considérer que l'éventuelle aliénation des droits réels sur les actifs immobiliers pourrait résulter en une valeur de liquidation par certificat de placement immobilier (i) d'un montant de l'ordre de € 2.700 brut, soit un montant de l'ordre de € 1.950 net après retenue du précompte mobilier au taux de 30% (en ce compris un remboursement de capital d'environ € 250) pour « **Woluwe Shopping**

Center » (coupon 70 attaché) et (ii) d'un montant de l'ordre de € 1.070 brut, soit un montant de l'ordre de € 760 net après retenue du précompte mobilier au taux de 30% (en ce compris un remboursement de capital d'environ € 47) pour « **Woluwe Extension** » (coupon 30 attaché). Ces estimations comprennent le prorata à fin septembre 2017 du résultat de l'exercice en cours et les autres actifs et passifs de chacune des sociétés internes concernées.

On notera bien évidemment que d'une part les offres faites sont subordonnées à la réalisation de diverses conditions (*due diligence* satisfaisante, négociation des contrats de cession, conditions suspensives, ...) et que d'autre part, les valeurs précitées sont encore susceptibles de faire l'objet de variations en fonction de l'évolution des négociations, des modalités concrètes et du timing de la suite du processus.

A ce stade, une phase de due diligence et de négociations a été entamée avec un candidat.

Le risque que le processus n'aboutisse pas subsiste toutefois, mais sous ces réserves, le processus pourrait aboutir à une cession effective vers la fin de l'année ou au cours du 1^{er} trimestre 2018.

La SA Le Certificat Foncier recommande donc aux titulaires de certificats d'agir avec toute la prudence requise.

Un nouveau communiqué sera publié dès que la situation le justifiera.

Le Certificat Foncier S.A. renvoie aux derniers rapports des Gérantes des sociétés internes qui peuvent être consultés sur <http://www.agrealestate.eu/fr/investment/Pages/Certificats-immobiliers.aspx>).

Contact : Monsieur William De Troij, Administrateur – email : william.detroij@agrealestate.eu – tel : +0032 26096811